



VNF : pour un tourisme fluvial d'avenir !

**TOURISME/ PATRIMOINE / LOISIRS /
AMENAGEMENT DES TERRITOIRES/
DEVELOPPEMENT DURABLE**

Contacts presse

**Direction de
la communication VNF :**

Pauline Leybold
T. 01 80 50 02 05
pauline.leybold@vnf.fr

**Agence de presse
Confluence :**

Blandine Guyon
T. 01 40 07 98 27
blandise.guyon@confluence.fr

SOMMAIRE

I. VNF, UNE STRATEGIE AMBITIEUSE POUR LE TOURISME FLUVIAL

1. Un secteur économique en plein essor
2. VNF, 3 leviers d'actions au service du secteur
3. Une stratégie construite autour de 5 axes prioritaires

II. VNF, MOTEUR D' ACTIONS CONCRETES AU SERVICE DU TOURISME FLUVIAL

1. Dans son rôle de créateur de valeur ajoutée fluviale
2. Dans son rôle de partenaire d'un tourisme fluvial d'avenir

ANNEXE

Observatoire national 2012 du tourisme fluvial de VNF : Analyse des filières

Le développement du tourisme fluvial fait partie des missions de Voies navigables de France. Il repose sur une stratégie d'actions multiples qui vise à faire de la voie d'eau et de ses abords un espace attractif et durable au bénéfice des usagers et des territoires.

Un rôle que réaffirme l'établissement dans le cadre de la journée mondiale du tourisme responsable, ce 3 juin. L'occasion de revenir sur cette mobilisation au service de tout un secteur.

I. VNF, UNE STRATEGIE AMBITIEUSE POUR LE TOURISME FLUVIAL

1. Un secteur économique en plein essor

Avec 83 millions de visiteurs étrangers en 2012, la France confirme son rang de première destination touristique du monde. Un secteur qui ne connaît pas la crise et rapporte environ 85 milliards d'euros de chiffre d'affaires chaque année. Un dynamisme économique qui génère plus d'un million d'emplois directs (dont 27 000 nouveaux chaque année depuis 10 ans) et fait vivre 235 000 TPE ou PME sur l'ensemble du territoire. Un secteur clé pour l'avenir de notre pays qui connaît d'importantes transformations tant en termes de clientèles que de pratiques.

Le développement du tourisme fluvial fait partie des tendances lourdes observées au cours des dernières décennies. En effet, avec 18 000 kms de voies d'eau dont 8500 kms navigables, la France bénéficie du plus long réseau fluvial d'Europe. Un patrimoine qui participe au développement économique de notre pays et qui présente un fort potentiel en termes d'activités et d'emplois dans les territoires. La navigation touristique fluviale, collective ou individuelle, représente aujourd'hui 10 millions de passagers transportés par an pour un chiffre d'affaires annuel de 350 M€ !

Polyvalent et diversifié, le tourisme fluvial propose une large palette d'activités liées aux cours d'eau, canaux, lacs ou étangs :

Les activités nautiques : la navigation touristique - bateaux promenades, bateaux croisières - et la navigation de plaisance.

Les sports aquatiques : voile, kayak, aviron, ski nautique, natation...

Les activités « fluvestres » ou activités terrestres à proximité des voies fluviales : cyclotourisme, randonnée, pêche, visites de sites touristiques et culturels en bords à voies d'eau...

Entre aspirations écologiques et paramètres socio-économiques en mutation, ce tourisme original constitue de plus en plus une alternative aux pratiques et circuits plus classiques. Le tourisme fluvial permet notamment aux usagers de se réappropriier les patrimoines culturels, historiques et géographiques avec une proximité et une immersion différentes avec les territoires et dans un rapport au temps renouvelé.

2. VNF, 3 leviers d'action au service du secteur

Gestionnaire de 6 700 kms de voies navigables dont 2600 kms surtout dédiés au tourisme, Voies navigables de France tient un rôle central, de facilitateur du développement du tourisme fluvial, tant par sa place de gestionnaire de la voie d'eau que par son action d'accompagnement des territoires, des acteurs et des usagers de cette activité. En effet, si l'établissement ne propose pas lui-même de services touristiques au grand public, il contribue directement à son essor via 3 leviers d'actions :

- offrir un réseau sûr et de qualité pour l'ensemble des usagers en concevant, entretenant et modernisant des infrastructures adaptées au développement des activités par une dynamique d'investissements soutenue ;
- Proposer une offre de services adaptée aux attentes et aux besoins des usagers (horaires d'ouverture, gestion des déchets, présence d'anneaux d'amarrage...).
- Faciliter les échanges, la concertation et les actions communes tant avec les collectivités locales, qu'avec les entreprises, les opérateurs de tourisme, les plaisanciers et l'ensemble des usagers;

3. Une stratégie construite autour de 5 axes prioritaires

A. Moderniser, sécuriser et développer le réseau

VNF mène une politique d'investissements ambitieuse pour moderniser et développer le réseau et ses infrastructures. L'établissement réalise notamment des opérations qui améliorent la navigation, comme le recalibrage de voies d'eau ou l'allongement d'écluses, ainsi que des opérations de mise en sécurité : éclairage des ouvrages, nouvelles plateformes d'écluses... Il s'attache également à permettre la pratique conjointe de différentes activités sportives et de loisirs.

Une priorité pour ces projets : la sécurité des usagers et des équipes sur le terrain.

***Chiffre repère** : 20 millions d'euros ont été investis en 2012 sur la remise en état du réseau à petit gabarit, notamment pour la réfection des écluses et des chemins de service.*

Zoom

Réouverture du plan incliné d'Arzwiller (Moselle)

Le 4 juillet dernier, le plan incliné de Saint-Louis Arzwiller, ouvrage unique en France et en Europe situé sur le Canal de la Marne au Rhin, était fermé suite à un accident. Après la phase initiale d'enquêtes sur les causes de l'accident, VNF investissait 1,6 millions d'euros pour remettre en service le plan dans le respect strict et exhaustif des recommandations techniques et de sécurité émises par les experts. Pour permettre aux acteurs locaux de retrouver une pleine activité touristique dès le début de la saison, VNF a tout mis en œuvre pour rouvrir le 2 mai 2014. Afin de renforcer l'attractivité économique du site, VNF a notamment le projet d'optimiser l'accueil du site, notamment via de nouveaux éclairages et un aménagement paysager spécifique. Une illustration de l'engagement financier de VNF pour contribuer à développer le potentiel économique de ce joyau de la région !

B. Définir un dispositif cohérent permettant la valorisation des équipements et des lieux de vie de la voie d'eau

Garant d'une vision pertinente, cohérente et durable du réseau, VNF porte une **stratégie de développement des ports de plaisance** via des préconisations, des orientations et des recommandations **permettant de développer le réseau** en matière d'offre de services sur plus d'une centaine de ports concédés par l'établissement..

Aujourd'hui, un port de plaisance doit pouvoir offrir aux usagers :

- Une zone d'amarrage ou un bassin de capacité supérieure à 40 anneaux
- Une capitainerie ou d'un local d'accueil pour les plaisanciers.
- Un service de qualité : bornes à eau, électricité, sanitaires, accastillage, services de proximité...
- La possibilité d'hivernage des bateaux voire une aire de carénage.
- Un gestionnaire assurant la gestion et l'animation du site.

En complément de cette dynamique portée par VNF et dans une logique d'amélioration des conditions d'accueil, l'établissement soutient également une augmentation conséquente et progressive du nombre d'anneaux à disposition des plaisanciers.

Chiffre repère : D'ici 5 ans, VNF préconise 5000 anneaux supplémentaires.

C. Développer une politique ambitieuse pour les croisières

Afin d'encourager les perspectives de développement de cette filière, VNF a su, très tôt, intégrer sa politique en faveur des croisières au cœur de sa stratégie globale.

En effet, si tous les secteurs du tourisme fluvial sont en progression, ce sont les croisières qui connaissent la plus forte expansion : 30% de plus en 10 ans.

Cet engouement a conduit VNF à engager une réflexion, avec les acteurs concernés, sur un projet de développement des embarcadères et débarcadères dédiés aux paquebots fluviaux et à mettre à disposition des professionnels des outils innovants permettant une meilleure programmation des escales.

VNF doit pour ce faire travailler en partenariat avec les croisiéristes mais aussi avec les territoires, pour lesquels les retombées économiques sont prometteuses et pourraient encore être optimisées en gérant au mieux ou développant les escales et en proposant des offres locales adaptées à cette forme de tourisme avec des unités de grande échelle.

Chiffre repère : En 2012, la fréquentation a augmenté pour atteindre 223 000 passagers. 4 bateaux supplémentaires ont été mis en service pour un total de 38 bateaux. En 2007, la flotte nationale ne comptait que 25 bateaux pour 137 000 passagers.

D. Accompagner et faciliter les projets de développement du tourisme fluvial au bénéfice des territoires

Bénéficiant d'une vision globale de l'ensemble du réseau et de ses activités, l'établissement joue un rôle clé de conseil auprès de tous les autres acteurs du secteur.

Au travers de la gestion des 40 000 hectares de domaine public fluvial qui longent les berges, VNF a engagé et renforcé une politique de partenariat avec les acteurs locaux (collectivités, opérateurs, associations, usagers...), afin de développer, dynamiser et valoriser ce patrimoine fluvial et terrestre, en veillant à la bonne intégration des activités et des aménagements dans leur environnement.

VNF accompagne ainsi les collectivités et les opérateurs dans leurs projets locaux de développement du tourisme fluvial. Il met en place des partenariats avec les activités « fluviales ». En facilitant l'implantation de nouvelles activités de loisirs, la collaboration de VNF avec les collectivités permet d'impulser des projets qui renforcent le potentiel touristique des territoires traversés.

Chiffre repère : On compte plus de 400 clubs d'aviron sur les voies navigables françaises.

E. Promouvoir un tourisme responsable en préservant les territoires et le patrimoine commun

Le tourisme fluvial s'inscrit dans une tendance éco responsable des activités de loisirs. Cette préoccupation sociétale et environnementale implique une responsabilisation de tous pour préserver l'authenticité des sites, de leurs abords ainsi que des écosystèmes attenants. VNF joue un rôle essentiel dans cette dynamique, en mettant en valeur et en préservant le génie des infrastructures, naturelles ou artificielles, comme c'est le cas par exemple pour le canal du Midi classé en 1996 au Patrimoine mondial de l'UNESCO. Il promeut aussi une approche intégrée en développant les activités « fluvestres » au service des territoires et de leurs populations : pistes cyclables dites pistes « vertes » empruntant les chemins de service le long des rivières et canaux, mise en valeur du patrimoine des territoires traversés...

Chiffre repère : A titre d'exemple, le tour à vélo en région Bourgogne (environ 700 km) a généré plus de 35 millions d'euros en 2012.

Zoom

Un projet de replantation et une campagne de mécénat pour la sauvegarde du Canal du Midi

Pour préserver le patrimoine arboré et la richesse écologique du canal du Midi, touché par la maladie incurable du chancre coloré qui sèche les platanes qui le longent, Voies navigables de France s'est engagé dans un vaste programme de replantation, respectueux de la nature et de notre héritage commun. Pour maintenir la voûte arborée du canal, le programme de replantation qui nécessite un investissement de 200 millions d'euros (hors maîtrise d'ouvrage) privilégie de nouvelles essences choisies pour leur hauteur et leur capacité d'ombrage.

En lançant une vaste campagne d'appel aux dons grand public en juillet 2013, VNF a mobilisé tous les amoureux du Canal. Le Club des entreprises initié en décembre de la même année a renforcé cet élan en associant les entreprises à la dynamique de replantation.

II. VNF, MOTEUR D' ACTIONS CONCRETES AU SERVICE DU TOURISME FLUVIAL

1. Dans son rôle de créateur de valeur ajoutée fluviale

A. Analyser, informer et conseiller les professionnels du secteur

L'Observatoire national du tourisme fluvial

Les chiffres du secteur fluvial sont fournis chaque année par Voies navigables de France via son Observatoire national du tourisme fluvial. Il constitue un véritable outil d'aide à la prise de décision pour les acteurs du secteur, qui l'utilisent pour définir leurs politiques nationales et régionales en la matière. Pour compléter cette analyse annuelle, VNF réalise et diffuse également des études ciblées, sur les retombées économiques et les projections de développement par filière, comme les paquebots fluviaux, les péniches hôtels, les bateaux promenades ou encore la location de bateaux habitables sans permis ... Ces études détaillent les chiffres d'affaires, les volumes par flotte, le nombre de passagers transportés, la typologie de clientèle : un véritable outil de développement économique.

VNF se positionne ainsi comme un acteur de conseil et permet aux acteurs et partenaires d'adapter leur stratégie de développement dans chaque secteur.

B. Proposer des services innovants aux usagers et aux professionnels

Dans un contexte où informatique et nouvelles technologies sont omniprésentes et, face aux nouveaux modes de consommations touristiques plaçant l'innovation en première place dans les attentes des clientèles, VNF a su s'adapter. Il propose, en effet, des systèmes facilitant la navigation via des outils électroniques, du type cartes électroniques de navigation, géo-positionnement, informations et services dématérialisés et diversifie ses produits avec applications mobiles, bornes d'informations touristiques...

Gestion des déchets

Plaçant la stratégie de gestion des déchets au cœur de ses priorités environnementales, VNF a mis en place pour ses clients une première action permettant de recenser l'ensemble des points de collecte du réseau. Cette première action concrète a été réalisée en concertation avec les usagers et tous les acteurs de la filière. La carte électronique sera prochainement mise à disposition des utilisateurs sur le site Internet de VNF.

Gescales

Voies navigables de France s'attache à optimiser l'accueil des paquebots et des croisiéristes sur les sites d'escale. C'est dans ce cadre qu'est né «Gescales» un logiciel de gestion et de tarification des appontements mis en place en 2013 sur l'axe Rhône-Saône, qui permet de gérer l'ensemble des réservations d'escales sur un itinéraire. En s'associant à ce projet, les acteurs concernés offrent au secteur la visibilité pour prospérer dans un environnement parfaitement adapté à la demande et dans le respect des territoires. A terme, cet outil de gestion pourra être développé sur les différents bassins et itinéraires prisés des croisières, à commencer par la Seine où sa mise à disposition des croisiéristes est prévue en 2014.

C. Mettre en synergie les acteurs de la filière

Rencontres Tourisme et Territoires de la voie d'eau (RTTVE)

VNF organise depuis 2012 les Rencontres Tourisme et Territoires de la voie d'eau. Seul événement en France dédié à 100% au tourisme fluvial et « fluvestre », il offre un espace de rassemblement pour les principaux acteurs français et européens du secteur (collectivités locales, loueurs, croisiéristes, associations, tours opérateurs ...).

Rendez-vous d'affaires, tables-rondes, conférences, autant d'opportunités pour les participants de créer de véritables synergies d'actions et développer des partenariats. Un objectif pour VNF : impulser et soutenir une dynamique forte autour du tourisme fluvial au bénéfice de la croissance, de l'emploi mais aussi de l'aménagement des territoires et du développement durable.

Zoom

Partenariat avec le Comité national Olympique et sportif français

VNF a souhaité impulser un partenariat avec le Comité national Olympique et sportif français pour favoriser la pratique des sports nautiques sur le domaine public fluvial. Une initiative qui vise à instaurer plus de concertation pour mieux adapter la voie d'eau à l'essor de telles activités.

VNF et le Comité national olympique des sports français ont renouvelés pour 5 ans le protocole d'accord visant à favoriser les pratiques nautiques sur les voies d'eau intérieures.

2. Dans son rôle de partenaire d'un tourisme fluvial d'avenir

A. Faciliter un tourisme éco-responsable

La croissance du tourisme fluvial passe par une politique ambitieuse d'innovation en matière d'éco-responsabilité notamment d'éco-conception. Cela se traduit par exemple par le développement de bateaux ou d'équipements moins consommateurs d'énergie et/ou qui utilisent des sources renouvelables telles que les pompes à chaleur pour le chauffage-climatisation, les moteurs électriques à énergie solaire et, dans le futur, la pile hydrogène. Pour accompagner ces évolutions, VNF met en relation les constructeurs avec des PME qui développent des solutions innovantes. Des conférences sur l'intérêt économique de l'éco-conception ont été organisées par VNF fin 2013 avec le réseau EcoNav et Entreprendre pour le fluvial.

B. Faciliter un tourisme accessible à tous

L'accès de tous les publics à la voie d'eau est une préoccupation de longue date pour VNF. L'établissement a soutenu la création de prototypes d'embarcadères entièrement adaptables à la hauteur du pont de tous types de bateaux. Il a aussi contribué à élaborer un référentiel normatif avec l'Afnor pour l'accessibilité de la voie d'eau et construit des pontons spécifiques pour les pêcheurs à mobilité réduite. VNF accorde enfin une réduction de péage de 90 % aux bateaux de croisière en location entièrement adaptés et estampillés « Tourisme et handicap ».

Pour renforcer l'accès à la voie d'eau pour tous, VNF a expérimenté en septembre 2013 un dispositif de croisières sans permis, à la semaine, adapté aux personnes à mobilité réduite sur les canaux bourguignons. Cette initiative de VNF, retenue par la ministère du Tourisme, a bénéficié du fonds d'expérimentation de l'Agence nationale pour les chèques vacances associée aux Canalous – troisième loueur national de bateaux fluviaux sans permis – et à l'association des paralysés de France pour l'adaptation des équipements à terre et la sensibilisation des personnels aux écluses.

C. Faciliter un tourisme sans frontière

VNF a à cœur de promouvoir un tourisme fluvial sans frontière ouvert sur l'Europe. Le soutien du tourisme et de la plaisance passe donc aussi par un partenariat étroit avec nos voisins européens. Le projet Waterways Forward en est une illustration. Programme européen de coopération et d'échanges d'expériences, rassemblant 17 partenaires issus de 13 pays différents, il vise à soutenir le développement des voies d'eau à petit gabarit à l'échelle du continent. VNF a organisé la conférence finale de ce programme et diffuse un guide de recommandations destinées à appuyer le lobbying auprès de la Commission européenne.

VNF participe aussi au programme européen Numéricanal (2013-2015) qui vise à partager les expériences et les bonnes pratiques d'utilisation des nouvelles technologies d'information et de communication pour améliorer les conditions de navigation des usagers.

A PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – www.vnf.fr

Les 4700 personnels de Voies navigables de France agissent au quotidien pour garantir le service public de la voie d'eau. Etablissement public administratif du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, VNF intervient principalement sur :

- **Les infrastructures/ouvrages** : il exploite, entretient, modernise et développe le plus grand réseau européen (6700 kms de canaux, fleuves et rivières canalisés, plus de 3000 ouvrages d'art, 40 000 hectares de domaine public fluvial).
- **Le transport de marchandises**: il développe le transport fluvial de fret en promouvant et favorisant le report modal et les logistiques multimodales.
- **Le tourisme/patrimoine fluvial** : il préserve et valorise les équipements et lieux de vie de la voie d'eau pour accompagner le tourisme fluvial comme levier de développement économique local.
- **Le développement durable / eau** : il optimise la gestion de l'eau dans une démarche éco-responsable et de préservation de la biodiversité.

Facilitateur d'échanges entre les acteurs économiques et institutionnels du fluvial (chargeurs, transporteurs, collectivités, opérateurs de tourisme ...) au profit du développement du secteur, VNF propose et développe une offre de service adaptée aux besoins des usagers de la voie d'eau.

ANNEXE :

Observatoire national 2012 du tourisme fluvial de VNF : Analyse des filières

Les offres de tourisme fluvial proposées par les opérateurs sur les bassins gérés par VNF recouvrent l'ensemble des activités de la filière : promenades courtes, croisières fluviales, location de bateau habitable sans permis, plaisance fluviale privée ainsi que les activités pratiquées le long de la voie d'eau.

Les chiffres de l'observatoire du tourisme fluvial 2012 réalisé par VNF montrent une progression continue de cette activité sur le territoire français.

Les paquebots fluviaux*, une croissance exponentielle

**Bateau de plus de 50 places offrant des croisières de plusieurs jours, accueillant en moyenne 130 passagers.*

Avec une offre de plus en plus importante et diversifiée dans toute l'Europe, **l'activité des paquebots fluviaux est incontestablement la filière du tourisme fluvial en forte croissance** (renforcement de la flotte sur la Seine et sur le Rhône avec deux unités en plus sur chacun des bassins, arrivée également d'une unité sur le Nord-Pas-De-Calais).

En 2012, on compte 38 unités contre 34 en 2011 soit un taux de progression de + 11,8% (à savoir 30 unités en 2010).

Le nombre de places offertes est porté à 4 976 soit une augmentation de + 5,1%.

On note un léger recul de la clientèle étrangère qui représente 52% des touristes contre 58% en 2011 au profit de la clientèle française.

La filière comptabilise à elle seule 222 850 passagers soit une progression de + 20,7% par rapport à 2011.

Les péniches hôtels* ont le vent en poupe

**Bateau de 4 à 50 places offrant des croisières de plusieurs jours associées à des excursions à terre*

Depuis un fléchissement en 2009, **la filière des péniches hôtel, maintient une progression de son activité**. On dénombre 67 opérateurs en 2012 contre 64 en 2011 (+ 4,7%) pour une flotte de 81 unités contre 76 en 2011. Le nombre de places offertes s'élève ainsi à 1103 places soit une augmentation de + 6,6%. La clientèle étrangère reste la plus représentée (89%) et affiche une hausse en termes de passagers de + 22% par rapport à 2011. Le nombre moyen de nuitées vendues par passager est en léger recul : 5,3% contre 5,6% en 2011.

Les clientèles privilégient la fréquentation des bateaux de petite capacité : 45% des passagers ont séjourné dans un bateau de 1 à 15 passagers, pour un confort de séjour individualisé.

Les itinéraires riches en tourisme culturel restent immanquablement les plus sollicités.

L'activité des bateaux promenades*, un secteur stable

**Bateau à passagers avec ou sans restaurant proposant des croisières sans hébergement, accueil de 1 à 1000 passagers.*

Dans le prolongement de l'année 2011, **la filière des bateaux promenades reste en 2012 en progression** en termes de places offertes (+4,9%) avec une flotte de 435 unités.

L'Ile-de-France, région la plus fréquentée en nombre de passagers transportés, affiche une quasi stabilité et comptabilise 7,63 millions de passagers transportés en 2012 contre 7,68 millions en 2011. Ceci s'explique par la diversification des offres et la capacité d'innovation des professionnels du secteur.

En province, toutefois, malgré un dynamisme prononcé des régions du Sud-Ouest, il est constaté un recul de – 8,9% pour la clientèle française et – 5,6% pour les étrangers qui représentent 20% de la clientèle. Il est à noter, toutefois, que les régions les plus attractives pour les clientèles étrangères restent l'Aquitaine et Midi-Pyrénées.

La location de bateaux habitables* sans permis, un marché concentré

**Bateau de plaisance de moins de 15 mètres mis en location par une société, naviguant sur le petit gabarit.*

Les chiffres présentés ci-après pour ce segment, sont issus de l'étude « La location de bateaux habitables sans permis en France » (Janvier 2013) sur les retombées économiques de la location de bateaux habitables sans permis en France effectuée en 2012 par VNF.

Pour la location de bateaux habitables sans permis, on compte en **2012, 1604 bateaux répartis sur 121 bases sur l'ensemble des 4 bassins.**

Les 4 opérateurs nationaux concentrent à eux seuls, 70% de la flotte. Bien que l'on observe de fortes variations autour des valeurs moyennes, on peut mémoriser en ordre de grandeur qu'un opérateur national dispose en moyenne d'une flotte de 280 bateaux contre 11 bateaux pour les loueurs régionaux.

L'activité présente en 2011 un chiffre d'affaires de 49 millions d'euros.

Au sein des 2 grands bassins, Sud et Sud-Ouest d'une part et Centre d'autre part, chaque loueur dispose en moyenne de 2,3 bases, ce nombre n'étant que de 1,5 pour les deux autres bassins.

Le bassin Nord et le bassin Nord Est et le bassin Bretagne et Pays de la Loire connaissent à la fois un nombre moins important de loueurs mais également un nombre moyen de bases par loueur en retrait.

Le bassin Sud et Sud-Ouest concentre la moitié de la flotte, le phénomène d'héliotropisme d'une part, et la renommée du Canal du Midi, d'autre part, jouant pleinement en sa faveur. Le bassin Centre représente 29% de la flotte, soit une part cohérente avec l'importance de son réseau.

Le bassin Nord et Est propose un large réseau mais ne regroupe que 13% de la flotte, essentiellement implantée sur le réseau alsacien et lorrain. Les autres régions sont relativement peu touristiques, à l'exception de Paris où la navigation est limitée à certains secteurs pour la location de bateaux habitables sans permis.

Enfin, les bassins Bretagne et Pays de la Loire représentent 10 % de la flotte, ce qui est proportionnel à la longueur de son réseau.

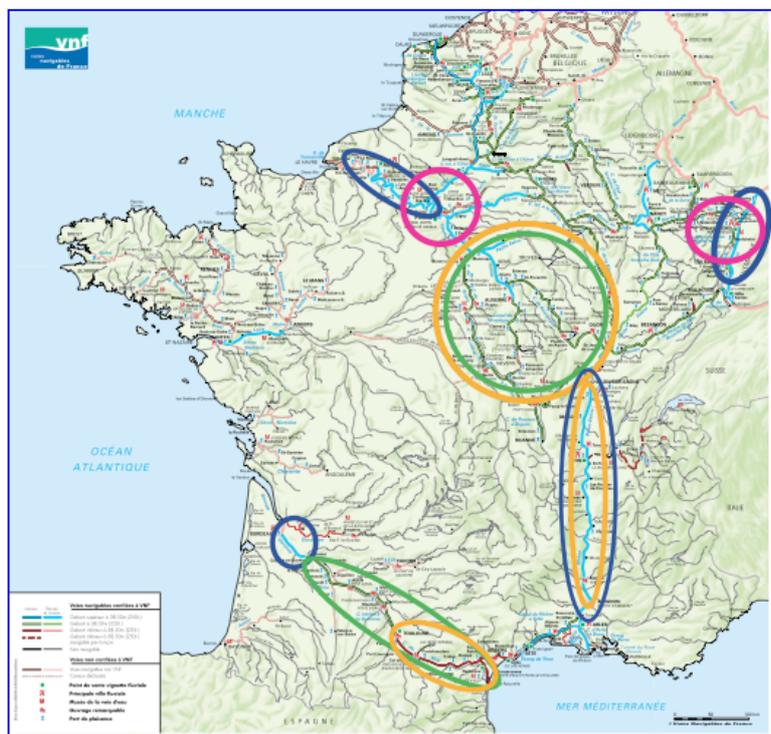
Les bateaux électriques, un marché d'avenir

Le marché des bateaux électriques est lié à l'exigence d'une écologie active, qui passe en premier lieu par le respect de l'environnement, gage d'un réel développement durable. Le bateau électrique participe de cette dynamique.

Selon l'Association Française des Bateaux électriques, 4 marchés en lien avec des constructeurs innovants, émergent de façon significative :

- marché des bases de loisirs,
- marché des services (transports publics de passagers),
- marché des promenades touristiques en plan d'eau fermé,
- marché de la location (Avec 2 000 unités en service, le secteur génère, chaque année en France, un chiffre d'affaires annuel de 850 millions d'euros et autant en retombées économiques sur les régions traversées).

Par ailleurs, l'essentiel du marché se concentre sur 3 grands bassins de navigation : le Sud-Ouest, Le bassin parisien, et le Centre-Est.



- Paquebots fluviaux
- Bateaux promenade
- Location
- Péniches-hôtel